

## **Le projet d'observatoire urbain de la sécurité et des risques sociaux**

### **Un outil de connaissance et de veille:**

Un observatoire urbain de la sécurité et des risques sociaux (ou observatoire dans ce texte) est un outil de connaissance des tendances et des facteurs de risque. Par le croisement de différentes sources de données, il rend mieux compte de la complexité des interrelations entre ces facteurs de risque. Il n'a donc pas seulement recours aux données policières, mais également à celles provenant des services sociaux, scolaires, municipaux (par exemple, les services d'urbanisme et des loisirs et des parcs), socio-sanitaires, des organismes communautaires et des ONG. En problématisant et en complexifiant, il permet d'élaborer un plan d'action qui vise les facteurs de risque territoriaux spécifiques.

Par ailleurs, un observatoire est un outil de veille qui aide à l'identification des problèmes émergents. Bien exploité, il permet aux décideurs politiques de développer des politiques, des stratégies ou des programmes qui y sont adaptés, c'est-à-dire d'aborder les problèmes de façon proactive et non réactive et d'attaquer leurs causes profondes et non leurs symptômes.

### **Un outil d'appui:**

Les politiques de prévention de la criminalité reposent sur le partenariat de différents acteurs. Toutefois, il ne suffit pas de réunir les gens autour d'une table et de les amener à présenter leurs points de vue et leurs actions. Quoique instructif, ce stade "d'arbre à palabres" ne débouche ni sur la remise en question des interventions des uns et des autres ni sur l'élaboration d'un langage commun et, surtout, d'un plan d'action partagé.

C'est justement à ce niveau que se situe l'apport d'un observatoire. En imposant un partage des données existantes entre les membres du partenariat et leur réflexion commune sur les variables qui serviront à connaître les problématiques et les enjeux de sécurité et d'insécurité, il "cimente" cette coalition de partenaires et lui donne une existence réelle. De la sorte, il rend possible l'élaboration d'un plan d'action partagé. Enfin, il est également une base à partir de laquelle on peut faire des évaluations.

### **Un outil au service des décideurs:**

Le rôle d'un observatoire est d'aider les décideurs politiques à développer des politiques et des programmes. S'il ne remplit pas ce rôle, c'est-à-dire si son influence est limitée, il perd sa raison d'être. L'exemple de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) illustre cet élément d'outil au service des décideurs: le gouvernement français se sert activement de ses études et recherches, tant épidémiologiques sur les tendances que de connaissance de l'émergence de nouveaux produits ou de l'évaluation des politiques publiques.

Il en résulte que l'observatoire n'aura l'influence que voudront bien lui donner ceux à qui il appartient. L'appartenance à laquelle nous nous référons est celle de l'utilisation des résultats des activités de l'observatoire. Cependant, il doit rester autonome pour ce qui est de la détermination des critères de connaissance et de validité scientifique, voire des orientations stratégiques de son programme de mesure, de veille et d'analyse.

### **Un outil de relais:**

De façon idéale, un observatoire doit faire partie d'un système en cascades, c'est-à-dire être intégré dans un réseau d'observatoires fonctionnant à plusieurs niveaux en même temps -municipal, provincial, national- et produisant des données de nature différentes-locales, régionales, provinciales et nationales. Un tel réseau permettrait d'orienter et d'asseoir le travail des ministères dans cet effort d'interministérialité d'une politique nationale ou provinciale de sécurité collective. Le CIPC pourrait en faire partie et y contribuer en développant une connaissance sur les grandes tendances puisqu'il est lui-même un observatoire en construction au niveau des pays. Sa relation avec des observatoires serait donc naturelle.

### **Le projet d'observatoire de Montréal:**

L'idée d'un observatoire a émergé en 1998, après que le CIPC a produit, à la demande de la Communauté Urbaine de Montréal, un profil de la sécurité sur son territoire. Cette même année, la Ville de Montréal a créé le Comité du Maire sur les problèmes sociaux qui s'est associé au CIPC pour mener une étude sur les paramètres d'un observatoire. Le projet consistait à poser ce qui pourrait être les bases d'un tel outil pour l'information d'une politique de sécurité collective et de prévention à Montréal. Le financement est venu principalement du Ministère des ressources humaines du Canada. Pour sa part, la ville de Montréal a apporté une contribution financière au démarrage du projet. Outre le CIPC, le projet a impliqué plusieurs partenaires: la Ville de Montréal, via notamment le Comité du Maire sur les problèmes sociaux; le Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal; le gouvernement du Québec; le Conseil scolaire et la Commission scolaire de Montréal; et les comités des quartiers Centre Sud et Hochelaga-Maisonneuve.

Il a résulté de cette expérience un rapport final, déposé en avril 2001 à la Ville de Montréal qui, nous l'espérons, mettra le projet en œuvre. Il serait également souhaitable que les gouvernements du Canada et du Québec récupèrent l'idée. Ce rapport est divisé en deux parties: la première expose une vision de la prévention de la criminalité et des politiques de sécurité collective sur laquelle repose la proposition de canevas pour l'établissement d'un observatoire à Montréal; la seconde présente ce canevas qui constitue le corpus du rapport. Enfin, en annexe, figurent les profils de quartiers construits à partir des variables identifiées en commun.

Pour réaliser ce projet, le CIPC a réuni des groupes de travail dans deux collectivités cibles qui se sont attachés à faire une superposition des problématiques sociales, pénales, économiques, etc.

D'un côté, il s'agissait de connaître le rôle et l'utilité qu'attribuaient les acteurs locaux de la prévention à un tel observatoire et comment ils souhaitaient y participer. Parallèlement, un exercice plus technique a consisté à regrouper un ensemble d'institutions et d'organismes décideurs: différents secteurs de la ville de Montréal (dont le Comité du Maire sur les problèmes sociaux qui coordonnerait l'élaboration d'une politique de sécurité urbaine intégrée, et les services d'urbanisme et des loisirs), la Régie régionale de la santé et des services sociaux, le service de police de la ville de Montréal (SPCUM), ainsi que le Conseil scolaire qui recueille des données sur la défavorisation sociale entre autres et la Commission scolaire de Montréal qui dispose de certaines données pertinentes (sur les violences au sein de l'école par exemple).

Au terme d'une réflexion de plusieurs semaines, ce groupe de travail s'est entendu sur une nomenclature de 49 variables propres à donner une bonne lecture, quoique partielle, des enjeux de sécurité collective. Par la suite, l'on a recueilli les données basées sur ces variables des deux collectivités choisies pour en faire un croisement et d'en dégager une lecture. Au cours de cet exercice, l'on a pu constater comment l'observatoire peut susciter des débats essentiels et générer ce vocabulaire commun parmi les membres et cet outil à partir duquel il devient possible d'élaborer un plan d'action partagé entre les partenaires.

Par ailleurs, le projet d'Observatoire à Montréal a permis de découvrir des difficultés insoupçonnées jusque là, comme par exemple les problèmes d'éthique et de confidentialité des données. Ainsi, l'on a réalisé l'importance d'utiliser des données qui désignent des ensembles suffisamment grands pour empêcher l'identification des individus, c'est-à-dire préserver leur confidentialité, mais suffisamment circonscrits pour comprendre les enjeux locaux et élaborer et mettre en œuvre des actions concrètes adaptées. L'on a également pu mesurer la difficulté à mettre en place une réelle collaboration entre les organismes gouvernementaux et communautaires. Enfin, nous avons pris conscience de l'importance et de la complexité d'évaluer avec précision les ressources et le temps requis pour obtenir des données de qualité.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:**

Daniel Sansfaçon, Directeur Général Adjoint

Tél: (514) 288-6731 poste 225.

Courrier électronique: [dsansfa@crime-prevention-intl.org](mailto:dsansfa@crime-prevention-intl.org)